SYCOMORE PARTNERS

Rapport annuel au 31 Décembre 2025

Société de gestion : SYCOMORE ASSET MANAGEMENT SA

Siège social : 14, avenue Hoche 75008 Paris

Dépositaire : BNP PARIBAS SA

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

Sommaire

Rapport de gestion

Politique d'investissement 4

Certification 21

Comptes annuels

Bilan actif 26

Bilan passif 27

Compte de résultat 28

Comptes annuels - Annexe

Stratégie d'investissement 30

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices 31

Règles et méthodes comptables 39

Evolution des capitaux propres 46

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice 47

Ventilation de l'actif net par nature de parts 48

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 49

Exposition sur le marché des obligations convertibles 50

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux 51

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle 52

Exposition directe sur le marché des devises 53

Exposition directe aux marchés de crédit 54

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 55

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 56

Créances et dettes : ventilation par nature 57

Frais de gestion, autres frais et charges 58

Engagements reçus et donnés 59

Autres informations 60

Détermination et ventilation des sommes distribuables 61

Inventaire 77

Inventaire des opérations à terme de devises 80

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 81

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part 83

Synthèse de l'inventaire 84

RAPPORT DE GESTION

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterHouseCoopers Audit

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

01/25

Les marchés actions, particulièrement européens, ont démarré en fanfare, influencés par l'investiture de Trump. En fin de mois, l'émergence de DeepSeek, une start-up chinoise, a secoué les valeurs technologiques. Son modèle d'IA développé à moindre coût a entraîné une chute de l'action Nvidia. Cette innovation pose question sur les investissements massifs dans l'IA. Les banques centrales ont poursuivi l'assouplissement monétaire, n'empêchant pas les taux longs de remonter, poussés par les perspectives de croissance et l'émergence d'une prime de terme. Les effets sur les secteurs sensibles aux taux ont été significatifs, immobilier et services aux collectivités à la baisse et financières à la hausse. Le portefeuille actions en a profité via son exposition aux banques italiennes et espagnoles. L'exposition au secteur de la santé, a aussi été un contributeur positif. A l'inverse, Vonovia dans l'immobilier a été affecté par la hausse des taux. Arcadis a aussi été affecté par DeepSeek. Peu de mouvements sur le mois, la position en titres participatifs Renault a été écrêtée après un beau parcours.

02/25

Les marchés actions européens ont continué sur leur lancée en février pour enregistrer un début d'année record, en nette surperformance par rapport aux actions américaines. Malgré les tensions commerciales, les investisseurs ont salué les bons résultats des entreprises européennes, les élections allemandes et la potentialité d'un cessez-le-feu en Ukraine. Les secteurs financiers ou délaissés (télécoms et agro-alimentaires) en ont bénéficié. Le portefeuille actions en a profité via son exposition aux banques italiennes et espagnoles et E.On. A l'inverse, Prysmian et Assa Abloy ont souffert à la suite de résultats décevants. Le portefeuille a capitalisé sur son exposition aux actions, légèrement réduite en fin de mois à 54%. Après cette hausse marquée des actions, nous avons cédé certaines de nos convictions qui affichaient des performances opérationnelles en retrait (Novo Nordisk, Microsoft, United Rentals et Roche) ou offrant moins de potentiel (De Longhi) pour nous repositionner sur l'innovation santé aux Etats-Unis avec Eli Lilly et Intuitive Surgical, sur la cybersécurité avec Cyberark Software et des dossiers industriels en Europe (Siemens et Kemira).

03/25

Après un début d'année en fanfare, les marchés actions européens ont corrigé victime des tensions commerciales et de négociations de cessez-le-feu en Ukraine marquant le pas. La dégradation nette de la confiance du consommateur a particulièrement affecté les secteurs de la consommation et les menaces tarifaires les secteurs exportateurs (santé et technologie). Le portefeuille actions a particulièrement profité de son allocation sectorielle notamment sur les banques et les utilities. Notre sélection dans le secteur industriel (Prysmian, Assa Abloy), de la consommation (Darling Ingredients) et de l'immobilier (Vonovia) ont à l'inverse souffert d'un contexte défavorable et d'annonces de résultats sans relief. Le portefeuille a profité de la volatilité pour légèrement augmenter de 54 à 56% son exposition. Nous avons profité de la diminution de la participation de Wendel dans Bureau Veritas pour initier une position sur des niveaux attractifs. A l'inverse, nous avons pris des bénéfices en fin de mois sur Deutsche Telekom, Novartis et Waste Connections.

04/25

En avril 2025, les marchés financiers ont été profondément secoués par le « libération day » et ses conséquences. Après une phase de panique marquée par un effondrement des bourses, l'ouverture des négociations a rassuré permettant à ceux-ci de se ressaisir. Le portefeuille actions s'est bien tenu grâce à son exposition aux secteurs peu exposés aux tarifs (utilities et immobilier). La sélection a aussi été source de valeur ajoutée avec Banco Santander, Eli Lilly et Intuitive Surgical. L'exposition actions a été ajustée dynamiquement entre 50 et 60% pour tirer parti de la volatilité. Après des prises de bénéfices en fin de mois, elle atterrit à 54%. Dans la phase de panique, nous avons renforcé soit des dossiers exposés au plan de relance allemand (Infineon, Bilfinger) soit des entreprises cycliques trop fortement sanctionnées (Société Générale). A l'inverse, nous avons vendu TSMC pour diminuer le risque géopolitique dans le portefeuille et l'exposition internationale en faveur de l'Europe.

05/25

En mai, les marchés actions européens ont pour la plupart effacé la correction provoquée par le « libération day », suite à l'annonce d'une trêve commerciale de 90 jours. Nos investissements se sont bien tenus grâce au rebond du secteur industriel (Prysmian, Bureau Veritas). Après ce retour à un environnement plus constructif, nous avons effectué une revue de portefeuille pour adopter un positionnement propice à une nouvelle phase de marché sans autant de craintes concernant la guerre tarifaire, avec des négociations certes, mais dans un contexte de ralentissement économique. Nous avons continué à prendre des bénéfices dans la hausse, notre exposition actions passant de 54% à 45% et des changements ont été effectués pour adapter le positionnement à cette période plus constructive pour le commerce mondial où les entreprises identifiées comme les grandes perdantes de la guerre tarifaire pourraient bénéficier de mesures plus équilibrées. Des allégements ont été effectués dans le secteur de la santé, confronté à un risque réglementaire élevé, pour se repositionner sur des acteurs offrant du potentiel en cas de négociations constructives, comme Autoliv dans l'automobile et Micron dans la technologie.

06/25

L'extension du conflit au Proche-Orient avec les frappes israéliennes sur les installations nucléaires iraniennes a entraîné une hausse du pétrole, de la volatilité et fait corriger les marchés actions européens dans la foulée. La faiblesse continue du dollar marque la persistance de la défiance des investisseurs qui craignent la remise en cause de l'indépendance de la Fed notamment. Dans ce contexte moins favorable, le portefeuille a bien résisté via sa diversification sur la technologie américaine en lien à l'IA (Micron, Nvidia, Stryker). A l'inverse, Renault a pâti du départ de son PDG emblématique Luca de Meo et Deutsche Telekom de la sortie par Softbank de sa filiale américaine T-Mobile. Le contexte géopolitique toujours très tendu allié à la très bonne résistance des marché actions nous pousse à garder une allocation autour de 45% sur les actions. Côté valeur, nous avons cédé en fin de mois Micron Technology après un parcours boursier exceptionnel.

07/25

En juillet, les marchés américains ont atteint des records grâce aux Techs et à l'IA, soutenus par de solides résultats. Après le Japon, c'est au tour de l'Europe de signer un accord commercial avec les Etats-Unis (tarifs à 15?%), cela a eu pour effet de soulager les bourses mais pesé sur l'euro. Le portefeuille a profité du contexte favorable via la diversification sur la technologie en lien à l'IA (Synopsys, MongoDB, Nvidia) et les bons résultats d'Assa Abloy. Les accords en demi-teinte avec des droits de douane qui restent à 15% alliés à des niveaux records sur les marchés nous poussent à garder une allocation autour de 45% sur les actions. Nous avons été actifs dans la gestion des positions en prenant des bénéficies sur les valeurs Tech américaines (Nvidia, Synopsys) pour se repositionner sur des valeurs qui vont profiter du plan d'infrastructure allemand (Elia, Aurubis), qui devrait rebondir du fait de la signature d'accords commerciaux (Hermès, ASML) et qui vont profiter de l'allégement des réglementations financières (JP Morgan, BNP Paribas).

08/25

Le supplément de visibilité lié à l'aboutissement des négociations tarifaires, les baisses de taux probable de la Fed et les résultats solides des entreprises américaines ont continué de porter les marchés actions. A l'inverse, la France continue de préoccuper avec le potentiel départ du premier ministre et l'absence de consensus sur les efforts budgétaires. Le portefeuille a continué de profiter de sa diversification sur la technologie américaine via les bons résultats de MongoDB. Le ralentissement probable du commerce mondial après la mise en application des droits de douane nous pousse à garder une allocation autour de 45% sur les actions. Après le très beau parcours du secteur technologique, nous avons continué à alléger les positions via la vente d'Infineon pour se repositionner sur des valeurs qui vont profiter du plan d'infrastructure allemand (Siemens) et des valeurs de croissance américaines ayant corrigées (Sprouts Farmers et Intuitive Surgical). En fin de mois, nous avons allégé le positionnement sur la France via la cession de BNP Paribas.

09/25

En septembre, l'actualité économique fut contrastée : reprise timide en zone euro tirée par l'Allemagne et ralentissement du marché du travail aux États-Unis. La baisse tant attendue de la Fed a alimenté la hausse des marchés actions, plusieurs membres suggérant d'autres réductions si les données le permettent. A l'inverse, les taux d'intérêt longs britanniques ont atteint un plus haut de 27 ans, les obligations ont vacillé, et l'or a battu des records face aux incertitudes. Le portefeuille a profité de son exposition à la technologie (ASML) ainsi que sur les industriels (Prysmian et Bureau Veritas). La bonne tenue de l'économie américaine, l'augmentation de l'investissement dans l'IA, les effets procycliques de la déréglementation et des baisses de taux de la Fed vont soutenir la croissance et nous pousse à augmenter l'allocation sur les actions à 48% via achats de sociétés exportatrices profitant de l'accord tarifaire (AstraZeneca, Novartis, Hermès) et dans la technologie (Microsoft, ASML). Nous avons aussi profité du reclassement de la participation de Wendel dans Bureau Veritas pour augmenter notre position.

10/25

En dépit d'un 'shutdown' américain plus long que d'ordinaire, privant le pays de statistiques, les marchés actions ont progressé, portés par des bons résultats du troisième trimestre, une reprise de l'activité allemande, la confirmation des baisses de taux par la Fed et une détente bienvenue sur les marchés obligataires. Comme le mois précédent, le portefeuille a tiré avantage de sa diversification vers les Etats-Unis, la technologie et les utilities européennes. La sélection des titres a également pesé positivement grâce aux résultats convaincants d'Assa Abloy et Bureau Veritas dans l'industrie, ainsi que d'Intuitive Surgical dans la santé. L'exposition actions atteint près de 50 % après des arbitrages début octobre, renforçant la diversification hors Europe (Baidu en Asie, JP Morgan aux Etats-Unis), l'ajout du titre de défense Babcock et d'Unilever, très présent sur le consommateur émergent, pour réduire la part des banques après leur fort rebond. Le secteur bancaire ressort finalement comme principal frein à la performance, notamment suite aux résultats décevants de Bankinter.

11/25

Le marché est resté agiter entre attentes de baisses de taux et inquiétudes sur la rentabilité des capex IA. L'accord sur la fin du shutdown a brièvement soutenu le sentiment. Le relais attendu des résultats de Nvidia, pourtant solides, ont été accueillis de façon mitigée sur des prises de bénéfices et craintes de valorisations excessives. Le portefeuille a souffert de sa diversification vers la technologie américaine. La sélection des titres a aussi impacté avec des prises de bénéfices sur Bureau Veritas, Prysmian et Eaton Corp dans l'industrie. Nous avons conservé une allocation équilibrée autour de 50% sur les actions, elle permet de rester exposer à un contexte constructif, porté par le super-cycle IA, l'assouplissement monétaire et une reprise graduelle de la croissance tout en gérant la volatilité accrue et le manque de visibilité. Nous avons continué à accentuer la diversification sur la thématique IA sur l'ensemble de la chaîne de valeur : Nokia, Coherent et Nextera ainsi qu'un renforcement dans la consommation via EssilorLuxottica et LVMH. Nous avons réduit nos positions dans l'industrie (Siemens et Relx) et dans la santé (Novartis).

12/25

En décembre, les marchés ont été dominés par l'assouplissement monétaire attendu de la Fed, une forte émission de dette souveraine et corporate et une volatilité accrue des taux longs. Signe de cette nervosité sur les obligations, malgré des marchés actions au plus haut, l'or et ses dérivés ont atteint des nouveaux records. Le portefeuille a bénéficié de son exposition aux marchés actions européens notamment dans l'industrie ainsi qu'à une sélection de titres très contributrices dans le secteur de la technologie (Coherent aux Etats-Unis et Naura Technology en Asie) et des télécoms (Telecom Italia et Baidu en Asie). Nous avons mis à profit la correction sur les actions américaines pour augmenter la pondération actions après des prises de bénéfices en début de mois. Cette stratégie de renforcement sur accès de volatilité sera maintenue tant que nous resterons constructifs. Nous avons renforcé le secteur bancaire européen avec l'introduction de Natwest et Santander arbitrer partiellement par une cession de KBC Group. Nous avons pris des bénéfices sur ASML, Bilfinger et Prysmian.

Sur la période, Sycomore Partners enregistre les performances suivantes :

Catégorie de parts	**Performance sur la période**
AD	+9.20 %
I	+10,36 %
IB	+10,10 %
IBD	+10,10 %
MF	+10.58 %
P	+8,98 %
R	+9,57 %
X	+10,60 %

**Performance calculée coupons réinvestis. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

CHANGEMENTS INTERVENUS SUR LA PERIODE

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/12/24			31/12/25		
	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total	Valeur de la part	Nombre de parts	Actif net total
SYCOMORE PARTNERS AD	92.90	969.09		99.70	985.64	
SYCOMORE PARTNERS I	1 759.96	6 073.41		1 942.35	9 271.00	
SYCOMORE PARTNERS IB	1 723.58	3 674.31		1 897.60	3 343.80	
SYCOMORE PARTNERS IBD	1 547.48	6 041.63		1 703.72	5 969.00	
SYCOMORE PARTNERS MF	98.89	1 233 691.99		106.46	1 151 044.15	
SYCOMORE PARTNERS P	1 394.63	41 447.48		1 519.91	33 272.43	
SYCOMORE PARTNERS R	1 598.16	7 789.76	221 946 979.57	1 751.03	6 476.69	222 586 550.13
SYCOMORE PARTNERS X	1 853.29	1 739.03		2 049.80	1 714.03	

MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE

MOUVEMENTS	
Achat Actions	145
Vente Actions	138
Achat Future	28
Vente Future	32
Achat CFD	0
Vente CFD	0
Achat DS/BS	0
Vente DS/BS	0

MOUVEMENTS	
Achat OPCVM	2
Vente OPCVM	7
Achat Obligations	0
Vente Obligations	3
Achat ETF	0
Vente ETF	0

Instruments dérivés

Le FCP intervient sur l'ensemble des marchés réglementés ou organisés français et étrangers des pays membres de l'OCDE. Les instruments utilisés sont de nature futures et options. Les stratégies mises en place dans le cadre de ces interventions visent soit à couvrir le portefeuille contre un risque de baisse d'un sous-jacent de type action, soit à exposer le portefeuille afin de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent de type action, ou en couverture du risque de change, à la discrétion de l'équipe de gestion.
Ces stratégies participent de manière annexe à la poursuite de l'objectif de gestion qui reste avant tout lié à la sélection des actions en portefeuille. Elles permettent néanmoins de protéger la performance déjà acquise lorsque le gérant anticipe une phase de baisse pour les marchés actions (stratégie de couverture sur indices actions ou sur certaines sociétés jugées surévaluées par le gérant) ou d'exposer le portefeuille lorsque le gérant anticipe une hausse des marchés d'actions dont pourraient ne pas bénéficier pleinement les valeurs déjà en portefeuille.
Le FCP peut également conclure des contrats négociés de gré à gré tels que :
- Des « Contracts For Differences » (ci-après « les CFD »), ayant pour éléments sous-jacents des actions ou des indices boursiers d'actions. Les CFD seront utilisés afin de répliquer un achat ou une vente de titres ou d'indices, ou de paniers de titres ou de paniers d'indices.
- Des contrats d'échange de performance ou « Total Return Swaps » (ci-après les « TRS »). Les TRS consistent en un échange de la valeur d'un panier d'actions à l'actif du FCP contre la valeur d'un indice financier. Ils servent à la gestion du niveau d'exposition du FCP aux marchés d'actions et à l'optimisation de la gestion de sa trésorerie.
L'engagement du FCP sur les marchés à terme via des instruments dérivés est limité à une fois l'actif net, cet engagement étant apprécié par la méthode de l'engagement.

Titres intégrant des dérivés

Le FCP intervient sur des instruments financiers intégrant des dérivés avec des sous-jacents de nature action.
Les instruments utilisés sont : warrants, BSA, certificats, EMTN (sans composante optionnelle) ainsi que tous les supports de type obligataire auxquels sont attachés un droit de souscription ou de conversion, et les obligations avec bons de souscription d'actions remboursables. Les interventions sont réalisées afin d'exposer le portefeuille à une ou plusieurs sociétés répondant aux critères de sélection précédemment définis. Dans tous les cas, l'utilisation d'instruments dérivés ou de titres intégrant des dérivés ne peut conduire à une surexposition du portefeuille.

MESURE DU RISQUE GLOBAL

L'engagement du FCP sur les marchés à terme via des instruments dérivés est limité à une fois l'actif net, cet engagement étant apprécié par la méthode de l'engagement.

Recours aux acquisitions et cessions temporaires de titres

Il n'est pas prévu de recourir aux acquisitions et cessions temporaires de titres dans le cadre de la gestion du FCP.

Eligibilité au PEA

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et a maintenu à ce titre un investissement en actions éligibles au PEA supérieur ou égal à 75% sur la période.

POLITIQUE EN MATIERE DE DROITS DE VOTE

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs un document intitulé « Politique de vote », qui, conformément aux dispositions des articles 314-100 et 318-21 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Sélection des intermédiaires

Sycomore Asset Management a confié la négociation de ses ordres à Sycomore Global Markets. Sycomore Global Markets reçoit les ordres initiés par la société de gestion pour le compte du FCP et en assure la transmission aux intermédiaires et contreparties de marché avec pour mission principale de rechercher la meilleure exécution possible de ces ordres.
Pour toute information complémentaire, les porteurs peuvent se reporter au rapport annuel de gestion.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation », qui présente les conditions dans lesquelles il a été recouru, pour l'année précédente, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

INFORMATION SUR L'INTEGRATION DES CRITERES ESG DANS LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

En réponse aux exigences de l'Art 173 – VI de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et conformément aux dispositions du décret n° 2012-132 du 30 janvier 2012 relatif à l'information par les sociétés de gestion de portefeuille des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance pris en compte dans leur politique d'investissement, Sycomore Asset Management tient à la disposition des porteurs, sur son site internet (www.sycomore-am.com), un document intitulé «Politique d'intégration ESG », qui présente les principes, les outils d'analyse, les ressources humaines dédiées à l'intégration ESG, ainsi que la politique de transparence, de vote et d'engagement de Sycomore AM. La plate-forme de sélection de valeurs étant commune à tous les fonds gérés par Sycomore Asset Management, le fonds Sycomore Opportunities peut bénéficier de la prise en compte de critères ESG sans que cette dernière soit systématique.

REMUNERATION DU PERSONNEL DE LA SOCIETE DE GESTION AU TITRE DE L'ANNEE 2025*

Extrait de la politique de rémunération de Sycomore AM mise à disposition sur le site internet de la société www.sycomore-am.com
Conformément à la règlementation issue des directives 2011/65/CE (dite « AIFM ») et 2014/91/CE (dite « UCIT V »), Sycomore AM (SAM) a établi une politique de rémunération. Elle a pour objectifs de promouvoir l'alignement des intérêts entre les investisseurs, la société de gestion et les membres de son personnel, ainsi qu'une gestion saine et efficace des risques des portefeuilles gérés et de la société de gestion, en tenant compte de la nature, la portée et la complexité des activités de SAM.

1. Principes relatifs à la détermination et au versement des rémunérations de l'ensemble du personnel

La rémunération du personnel de SAM se compose au minimum des éléments suivants :

- Une rémunération fixe ;
- Une rémunération variable, qui récompense la performance individuelle et collective des unités de travail ;
- Des dispositifs complémentaires faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire à l'échelle de la société de gestion, en vigueur ou à venir, tels que l'intéressement, la participation…

Le cas échéant, certains membres du personnel peuvent :

- Bénéficier directement ou indirectement d'une participation dans le capital de SAM ;
- Bénéficier de la mise à disposition ou de la prise en charge d'un logement.

Un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale des membres du personnel.

2. Gouvernance et contrôle des rémunérations

La Politique de rémunération est définie et adoptée par la direction générale de la société de gestion, après avis du Directeur des Ressources Humaines (DRH) et du Responsable Conformité et Contrôle Interne (RCCI).
Sa mise en œuvre fait l'objet, au moins une fois par an, d'une évaluation interne par le RCCI, qui vérifie que cette mise en œuvre est conforme à la politique et aux procédures de rémunération adoptées par la direction générale.
Un comité des rémunérations réunit une fois par an le Président Directeur Général de SAM et deux membres n'appartenant pas au personnel de SAM, l'un de ces derniers présidant le comité. Il a pour missions d'examiner annuellement la mise en œuvre de la Politique de rémunération et de fournir des avis à la direction générale relativement à la définition ou à la mise en œuvre de cette Politique.

3. Personnel Identifié

Certains membres du personnel sont identifiés dans la présente sous le vocable de « Personnel Identifié ». Conformément à la réglementation en vigueur, le Personnel Identifié comprend les collaborateurs dont l'activité professionnelle peut avoir une influence significative, de par leurs décisions, sur le profil de risque de la société et/ou des produits gérés.
Le périmètre du Personnel Identifié est déterminé par la Direction RH et validé par le RCCI. Il est ensuite approuvé par la direction générale.

4. Détermination des montants théoriques de rémunération variable

A l'issue de chaque exercice SAM détermine la valeur ajoutée créée par l'entreprise. Un pourcentage de cette valeur ajoutée constitue le budget global de rémunération (fixe et variable).
Une fois ce budget global de rémunération calculé, tous les membres du personnel font l'objet d'une évaluation annuelle à l'issue de laquelle un montant théorique de rémunération variable individuelle est déterminé, dans les limites du budget global de rémunération variable.

5. Modalités de versement de la rémunération variable

Pour les membres du personnel n'appartenant pas au Personnel Identifié et pour le Personnel Identifié dont la rémunération variable envisagée lors des entretiens d'évaluation demeure inférieure au seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, ladite rémunération variable devient acquise.
Pour le Personnel Identifié, hors responsables des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable déterminée lors des entretiens d'évaluation excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente politique, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.

- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prendra une forme numéraire indexée sur des indicateurs permettant de vérifier l'alignement des intérêts du Personnel Identifié et des investisseurs.

Pour le Personnel Identifié assumant la responsabilité des fonctions de contrôle, dont la rémunération variable excède le seuil déterminé dans les conditions fixées à l'article 6, le dispositif applicable à la rémunération variable est le suivant :

- 50% de la rémunération variable due au titre des entretiens d'évaluation devient acquise et payable en numéraire au jour du paiement des salaires du mois de janvier.

- 50% de la rémunération variable due sera versée progressivement sur les trois années civiles suivantes, au prorata, et prend une forme numéraire fixe.

Une mesure de simplification opérationnelle pourra mise en œuvre relativement à l'indexation des tranches de rémunération variable à percevoir, selon la situation de chaque membre du Personnel Identifié.
Dans tous les cas toute rémunération variable ne sera versée que si elle est compatible avec la situation financière de la société de gestion dans son ensemble et si elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles et du Personnel Identifié concerné.
Le Personnel Identifié est tenu de s'engager à ne pas utiliser de stratégies de couverture personnelle ou d'assurances liées à leur rémunération ou à leurs responsabilités pour contrecarrer l'incidence des dispositions précédentes.

De même, la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la réglementation et de la présente politique.

6. Principe de proportionnalité

Conformément à la réglementation en vigueur, il est précisé que le dispositif mentionné à l'article 5 trouve à s'appliquer uniquement aux membres du Personnel Identifié dont la rémunération variable excède un seuil fixé par la direction générale.

7. Rémunération variable garantie

La rémunération variable garantie est exceptionnelle, ne s'applique que dans le cadre de l'embauche d'un nouveau membre du personnel et est limitée à la première année.

Montant total des rémunérations fixes de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 6 589 K€
Montant total des rémunérations variables de l'ensemble du personnel de la société de gestion : 3 419 K€
Nombre de bénéficiaires : 70, dont 36 de la catégorie Personnel Identifié
Montant total des rémunérations fixes et variables du Personnel Identifié : 7 757 K€

Les montants indiqués couvrent l'ensemble des activités de la société de gestion pour l'année 2025.
NB : Les données relatives à la rémunération n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes de l'OPC.

* * *

SYCOMORE ASSET MANAGEMENT S.A.
14, avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01.44.40.16.00
Fax : 01.44.40.16.01
E-mail : info@sycomore-am.com

Informations périodiques pour les produits fi nanciers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, durèglement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOMORE PARTNERS
Identifiant d'entité juridique : 9695 00QXA66RSG7W52 29
Date de publication : 31/12/2025

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

- [ ] Oui
- [x] Non

- [ ] Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**
  - [ ] dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [ ] dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- [ ] Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : ___%**

- [x] Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 48% d'investissements durables
  - [ ] ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [x] ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - [x] ayant un objectif social
- [ ] Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

L'objectif du Fonds est de réaliser une performance supérieure à l'indice composite 50% STOXX Europe 600 Net Total Return + 50% €STR capitalisé sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par le biais d'une sélection rigoureuse d'actions européennes et internationales sur la base de critères ESG contraignants, associée à une variation discrétionnaire de l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions, en fonction des opportunités de marché.
La politique d'investissement s'appuie sur une approche participative qui tire parti de l'ensemble des expertises de Sycomore AM en matière d'allocation, de sélection de titres et de construction de portefeuille. Concernant la sélection de titres, l'équipe de gestion puise dans les plus fortes convictions de nos stratégies clés, incluant les gestions multithématiques en actions européennes (grandes et petites/moyennes capitalisations), ainsi que les gestions thématiques axées sur l'environnement, le social et la technologie.
Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est conforme aux critères environnementaux et/ou sociaux qu'il promeut.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les principales métriques de performance en matière de durabilité affichaient en 2025:

- Note SPICE moyenne pondérée de 3,6/5 pour le portefeuille : cette performance reflète l'exposition du fonds à des sociétés associées à des pratiques ESG leur valant une notation supérieure à 3/5 (sur une échelle de 1/5 à 5/5), seuil minimum pour intégrer l'univers d'investissement du fonds pour les positions acheteuses,
- NEC moyenne pondérée de 9%, même niveau que l'impact environnemental moyen généré pour remplir une fonction donnée telle que se nourrir, se déplacer, se loger, se chauffer, se vêtir, etc...
- Contribution sociétale de +29%, portée par l'impact sociétal positif de certains secteurs clés comme la santé, l'éducation ou les télécommunications.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

En 2024, ces mêmes indicateurs valaient:

- Note SPICE moyenne pondérée à 3,6/5
- NEC à 9%,
- Contribution Sociétale à +39%.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Fonds réalisera partiellement des investissements durables ayant un objectif social ou environnemental. Les investissements sont qualifiés de durables s'ils sont identifiés comme contribuant positivement aux enjeux environnementaux ou sociaux à travers leurs produits ou services ou à travers leurs pratiques.
La qualification d'un investissement durable requiert 1/ l'atteinte d'un score minimal sur au moins l'un des indicateurs de contribution positive de la définition d'investissement durable établie par Sycomore AM, 2/ l'absence de préjudices

importants, 3/ des pratiques de bonne gouvernance. Ces éléments sont détaillés dans la politique d'intégration ESG de Sycomore AM[6].
Il convient de noter que, en ce qui concerne les investissements du Fonds dans des sociétés, ce dernier s'engage à ce qu'au moins 25% des sociétés investies soient des investissements durables en vertu des conditions énoncées dans le présent document, que l'objectif de ses investissements soit environnemental ou social.

[6] Politique d'intégration ESG de Sycomore AM

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Quatre niveaux sont mis en place pour éviter que des objectifs environnementaux ou sociaux durables ne soient affectés de manière significative, sur une base ex ante, avant toute décision d'investissement.

En effet, les investissements ciblés par un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme un investissement durable :

1. **Comme indiqué dans la politique ISR de la société de gestion** : les activités sont limitées pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, tels que définis et revus chaque année dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).
2. **Entreprises visées par une controverse de niveau 3/3** : identifiées sur la base de l'analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire. Classification de controverse la plus grave (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) : ces entreprises sont considérées comme enfreignant l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
3. **Notation SPICE inférieure à 3/5** : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans la norme technique réglementaire provisoire (Regulatory Technical Standards). Une notation plus basse, inférieure à 3/5, indique une performance de durabilité plus faible sur un ou plusieurs impacts négatifs.
4. **Selon la politique d'incidence négative de principe (PAI) de Sycomore AM[7]** : une politique PAI visant à identifier les risques supplémentaires d'impacts importants pour les enjeux environnementaux et sociaux visés par les indicateurs PAI énumérés dans le tableau 1 de l'annexe I est mise en œuvre. Les sociétés répondant à tous les critères d'exclusion relatifs aux émissions de GES, à la biodiversité, à l'eau, aux déchets, à l'égalité des sexes, aux principes du Pacte mondial des Nations unies ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ou aux armes controversées, seront déclarées comme « non durables ».

[7] D'autres informations sont disponibles sur le site Internet indiqué à la fin du présent document

Les principales incidences négatives

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les conséquences néfastes sur les facteurs de durabilité concernent des indicateurs à deux niveaux :

1. **Pour les investissements durables uniquement** : une politique PAI s'appuyant directement sur les indicateurs figurant au tableau 1 de l'annexe I et tous les indicateurs pertinents indiqués dans les tableaux 2 et 3.
2. **Pour l'ensemble des investissements du produit financier** : Le cadre de l'analyse SPICE couvre l'ensemble des enjeux visés par l'ensemble des indicateurs de durabilité défavorables, avec la capacité de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique PAI : chaque facteur de durabilité visé au tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillés dans la politique PAI de Sycomore AM[8].

Notation SPICE :
La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans la norme technique réglementaire (Regulatory Technical Standards).
Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés suivant une approche de double matérialité. La politique PAI de Sycomore AM détaille comment les enjeux couverts par les PAI sont couverts par SPICE.

Politique d'exclusion : Enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles, la production de pesticides chimiques, et plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.
Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses, la conformité de la politique d'exclusion, le respect de la politique PAI) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur les décisions d'investissement de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

---

[8] Politique PAI de Sycomore AM

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des enjeux de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué à la sous-section précédente :

- Les principales incidences négatives, ainsi que toutes les autres incidences défavorables, sont prises en compte pour tout investissement du portefeuille à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.
- En outre, pour être éligible en tant qu'investissement durable, tout investissement doit se conformer à la politique PAI visant notamment les principaux impacts négatifs.

Les informations relatives aux principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du Fonds.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SYCOMORE SELECTION MIDCAP X	Funds	3.50	FRA
ASSA ABLOY AB Class B	Industrials	3.06	SWE
Bureau Veritas SA	Industrials	2.54	FRA
Danone SA	Consumer Staples	2.22	FRA
Banco Santander, S.A.	Financials	1.95	ESP
Intesa Sanpaolo Vita S.p.A.	Financials	1.79	ITA
E.ON SE	Utilities	1.60	DEU
Vonovia SE	Real Estate	1.58	DEU
FinecoBank SpA	Financials	1.32	ITA
NatWest Group Plc	Financials	1.30	GBR
Prysmian S.p.A.	Industrials	1.16	ITA
ASML Holding NV	Information Technology	1.03	NLD
JPMorgan Chase & Co.	Financials	1.00	USA
Infineon Technologies AG	Information Technology	0.97	DEU
NVIDIA Corporation	Information Technology	0.95	USA

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

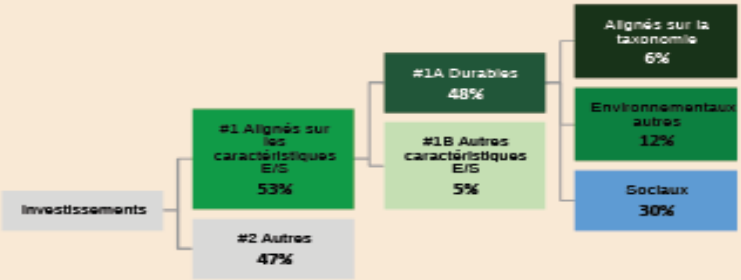

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Sector	%
Industrials	8.66
Financials	8.28
Information Technology	4.07
Utilities	3.60
Consumer Staples	2.71
Health Care	1.76
Real Estate	1.58
Materials	1.06
Communication Services	0.69
Consumer Discretionary	0.51

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

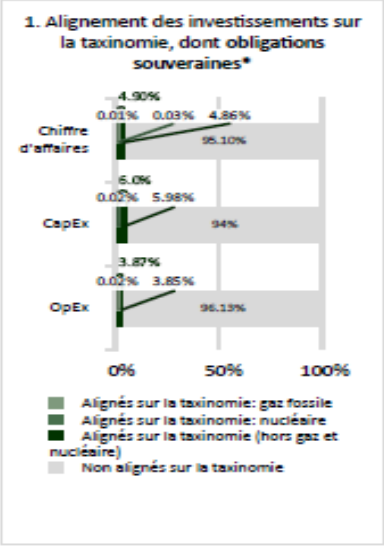

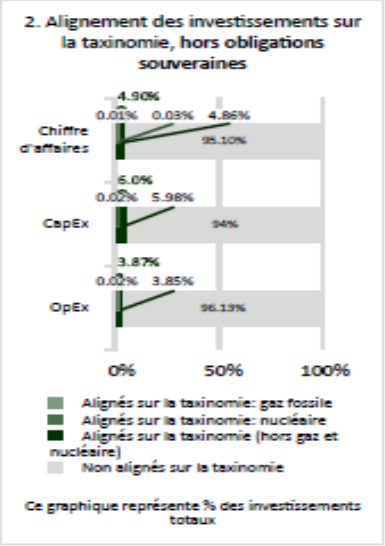

**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental représentent un engagement minimum d'alignement de 0% des investissements.

- ***Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?***

  Les informations disponibles à la date de ce rapport ne permettent pas de fournir ce chiffre.

- ***Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?***

  Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a augmenté de 4% à 6% comparé au dernier exercice.

opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE représente 12%.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

30% des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

47% des investissements étaient de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de produits dérivés conservés à des fins de liquidité.
Par définition, ces investissements ne sont pas soumis à des garanties environnementales ou sociales minimales.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la vie de n'importe quel investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex onte* (avant l'investissement dans une entreprise) : chaque investissement doit répondre aux critères fixés par le fonds.
- Sur une base continue pendant la période de détention et *ex post* (après désinvestissement) :
  - Les analyses sont mises à jour périodiquement au gré des événements liés à l'entreprise. Les controverses par exemple, sont examinées sur un pas de temps quotidien. N'importe quel événement remettant en cause l'éligibilité de l'entreprise aux critères d'investissement du fonds, ou qui entrerait dans le champ de la politique d'exclusion applicable au fonds, génèrerait des actes de gestion, pouvant aller jusqu'au désinvestissement complet, en conformité avec les procédures internes de Sycomore AM.
  - L'engagement et l'exercice des droits de vote au cours de la détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. L'engagement du fonds consiste à :
    - Dialoguer avec les entreprises en portefeuille pour bien comprendre leurs enjeux ESG ;
    - Encourager les sociétés à rendre publiques leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
    - Suite à une controverse, inciter la société à être transparente et prendre des mesures correctives ;
    - Au cas par cas, participer à des initiatives d'engagement collaboratif ;
    - A travers l'exercice de des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non applicable.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non applicable.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Le fonds a sous-performé l'indice de référence large.

SYCOMORE PARTNERS

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

SYCOMORE PARTNERS
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
SYCOMORE ASSET MANAGEMENT
14, avenue Hoche
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement SYCOMORE PARTNERS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

www.pwc.fr

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone : +33 (0)1 56 57 58 59

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Montpellier

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2026.04.09 18:19:12
+0200

Bilan actif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	**213,499,172.25**	**202,833,512.73**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	211,737,191.07	202,833,512.73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	1,761,981.18	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-	**1,938,900.00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	1,938,900.00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**8,073,719.95**	**9,095,060.00**
OPCVM	8,073,719.95	9,095,060.00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	**372,578.00**	**2,024,507.93**
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**221,945,470.20**	**215,891,980.66**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**2,581,860.02**	**968,772.10**
Comptes financiers	**118,730.41**	**8,101,016.05**
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	**2,700,590.43**	**9,069,788.15**
TOTAL ACTIF I+II	**224,646,060.63**	**224,961,768.81**

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan passif (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres :	**-**	**-**
Capital	201,243,487.97	229,026,883.89
Report à nouveau sur revenu net	720,212.48	514,123.38
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	113,719.60	385,948.04
Résultat net de l'exercice	20,509,130.08	-7,979,975.74
Capitaux propres I :	222,586,550.13	221,946,979.57
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**222,586,550.13**	**221,946,979.57**
Passifs éligibles :	**-**	**-**
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	518,470.46	486,270.00
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	**518,470.46**	**486,270.00**
Autres passifs :	**-**	**-**
Dettes et comptes d'ajustement passifs	120,196.59	2,264,615.75
Concours bancaires	1,420,843.45	263,903.49
Sous-total autres passifs IV	**1,541,040.04**	**2,528,519.24**
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	**224,646,060.63**	**224,961,768.81**

Compte de résultat (Devise: EUR)

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Revenus financiers nets	**-**	**-**
Produits sur opérations financières	**-**	**-**
Produits sur actions	2,924,647.32	6,374,177.07
Produits sur obligations	-	151,308.50
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	171,918.35	333,691.51
Sous-total Produits sur opérations financières	**3,096,565.67**	**6,859,177.08**
Charges sur opérations financières	**-**	**-**
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-31,614.23	-41,754.56
Sous-total charges sur opérations financières	**-31,614.23**	**-41,754.56**
Total Revenus financiers nets (A)	**3,064,951.44**	**6,817,422.52**
Autres produits :	**-**	**-**
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges :	**-**	**-**
Frais de gestion de la société de gestion	-1,035,010.74	-1,137,840.29
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	**-1,035,010.74**	**-1,137,840.29**
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	**2,029,940.70**	**5,679,582.23**

Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-38,575.48**	**-647,573.96**
Sous-total Revenus nets I = C + D	**1,991,365.22**	**5,032,008.27**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Plus et moins-values réalisées	6,446,118.73	-5,721,690.94
Frais de transactions externes et frais de cession	-624,378.26	-678,933.59
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**5,821,740.47**	**-6,400,624.53**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-168,354.83**	**37,487.94**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	**5,653,385.64**	**-6,363,136.59**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	**-**	**-**
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	13,398,054.24	-7,540,554.74
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**13,398,054.24**	**-7,540,554.74**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-533,675.02**	**891,707.32**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**12,864,379.22**	**-6,648,847.42**
Acomptes :	**-**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III + IV + V	**20,509,130.08**	**-7,979,975.74**

STRATEGIE ET PROFIL DE GESTION

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'indice composite 50% STOXX Europe 600 Net Total Return + 50% €STR capitalisé, sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par une sélection rigoureuse d'actions européennes et internationales intégrant des critères ESG contraignants, associée à une variation discrétionnaire de l'exposition du portefeuille aux marchés d'actions, en fonction des opportunités de marché. Cet objectif est apprécié net de frais.

Le prospectus de l'OPC décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices

Catégorie de classe IB (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,707.20	1,762.50	1,784.89	1,723.58	**1,897.60**
Actif net (en k EUR)	48,096.08	25,190.90	13,027.73	6,332.98	**6,345.21**
Nombre de titres					
Parts C	28,172.4652	14,292.6733	7,298.8580	3,674.3059	**3,343.8016**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	66.13	-66.49	7.21	-49.47	**48.45**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	42.27	32.50	37.84	39.61	**16.26**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,429.05	1,457.28	1,458.23	1,394.63	**1,519.91**
Actif net (en k EUR)	100,600.70	88,918.65	73,776.39	57,804.10	**50,571.39**
Nombre de titres					
Parts C	70,396.5631	61,016.6581	50,592.7922	41,447.4777	**33,272.4301**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	55.90	-55.41	6.00	-40.08	**38.93**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	17.22	9.98	14.10	18.35	**-1.73**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,607.70	1,650.38	1,661.54	1,598.16	**1,751.03**
Actif net (en k EUR)	24,615.82	21,163.96	15,496.22	12,449.34	**11,340.88**
Nombre de titres					
Parts C	15,311.1700	12,823.6723	9,326.3660	7,789.7558	**6,476.6894**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	62.54	-62.48	6.77	-45.89	**44.78**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	31.08	21.68	25.84	30.27	**6.92**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,808.53	1,877.30	1,911.81	1,853.29	**2,049.80**
Actif net (en k EUR)	11,879.55	7,025.15	7,983.06	3,222.92	**3,513.42**
Nombre de titres					
Parts C	6,568.5937	3,742.1437	4,175.6508	1,739.0266	**1,714.0266**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	69.76	-70.58	7.65	-53.19	**52.26**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	54.20	44.03	50.73	49.88	**26.52**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	1,550.50	1,582.43	1,602.54	1,547.48	**1,703.72**
Actif net (en k EUR)	15,401.82	10,300.66	9,658.57	9,349.35	**10,169.54**
Nombre de titres					
Parts D	9,933.4049	6,509.3518	6,027.0294	6,041.6300	**5,969.0000**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	17.00	51.14	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts D	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts D	-	-	-	-	**-**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe AD (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts D	98.21	98.83	98.21	92.90	**99.70**
Actif net (en k EUR)	191.02	168.15	130.40	90.04	**98.27**
Nombre de titres					
Parts D	1,944.9054	1,701.3027	1,327.7254	969.0881	**985.6395**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	1.70	1.17	1.44	1.61	**0.08**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts D	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts D	-	-	-	-	**-**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe MF (Devise: EUR)

	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)			
Parts D	102.39	98.89	**106.46**
Actif net (en k EUR)	144,879.74	122,009.24	**122,540.30**
Nombre de titres			
Parts D	1,414,868.1273	1,233,691.9861	**1,151,044.1473**

Date de mise en paiement	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	0.40	2.69	**1.40**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes			
Parts D	-0.72	-2.83	**-**
Capitalisation unitaire sur revenus			
Parts D	-	-	**-**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Parts C	1,729.61	1,790.78	1,818.87	1,759.96	**1,942.35**
Actif net (en k EUR)	41,286.90	11,996.14	11,897.81	10,689.01	**18,007.53**
Nombre de titres					
Parts C	23,870.5144	6,698.8184	6,541.3015	6,073.4083	**9,270.9984**

Date de mise en paiement	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/12/2024	31/12/2025
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	**-**
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Parts C	67.03	-67.44	7.31	-50.51	**49.56**
Capitalisation unitaire sur revenus					
Parts C	42.18	37.79	43.68	44.09	**21.12**

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Valeur liquidative d'origine	Minimum de souscription
X	FR0010582262	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	100€	100€
I	FR0010601898	Capitalisation	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/ 39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	100€	100€

IB	FR0012365013	Capitalisation	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/ 39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	100€	Néant
R	FR0010601906	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	100€	100€
P	FR0010738120	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs	100€	Néant

IBD	FR0012758779	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Souscripteurs « contrepartie éligible » au sens de la Directive 2004/ 39/CE, souscripteurs « investisseur professionnel » au sens de l'article I de l'annexe II de la Directive 2014/65/CE, et tous souscripteurs dans le cadre de services de gestion sous mandat ou de conseil en investissement sur une base indépendante au sens de la Directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter, en les conservant, des droits, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la société de gestion ou le commercialisateur du FCP (parts dites « clean shares »).	100€	100€
AD	FR0013167251	Capitalisation et/ou distribution	EUR	Tous souscripteurs	100€	100€
MF	FR001400EUT9	Distribution	EUR	OPC nourriciers du FCP	100€	Néant

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêté des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)
Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les EMTN font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.
L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.
Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.
L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Swaps de taux :
- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.
L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Les CFD sont valorisés sur la base du cours de clôture jour du titre sous-jacent.
L'évaluation hors bilan des CFD est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Mécanisme de plafonnement des rachats (ou « gate »)

Conformément à la réglementation en vigueur, la société de gestion peut décider, à titre provisoire, un plafonnement des rachats (ci-après la « Décision de Plafonnement »), si des circonstances exceptionnelles l'exigent et que l'intérêt des porteurs le commande, afin d'éviter qu'un déséquilibre entre les demandes de rachats et l'actif net du fonds ne lui permette pas d'honorer ces demandes dans des conditions préservant l'intérêt des porteurs et leur égalité de traitement.

La Décision de Plafonnement s'applique dans les conditions ci-après :

<u>Description de la méthode retenue</u>

La Décision de Plafonnement peut être prise si, à une date de centralisation des souscriptions donnée (ci-après la « Date de Centralisation Affectée »), la différence entre la part d'actifs du fonds dont le rachat est demandé (ci-après le « Pourcentage des Rachats ») et la part d'actifs du fonds dont la souscription est demandée (ci-après le « Pourcentage des Souscriptions ») est positive et représente plus de 5% du total de l'actif net constaté à l'issue de la dernière date de calcul de la valeur liquidative.
Lorsque les demandes de rachats excèdent le seuil de déclenchement de la gate, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats au-delà du seuil de plafonnement de 5%, et exécuter ainsi partiellement à taux supérieur ou totalement les ordres de rachat. Une telle décision repose sur une appréciation de la situation du portefeuille en termes de risques de marché, de risque de liquidité, et de capacité à perpétuer la stratégie d'investissement du fonds dans l'intérêt des porteurs. Par exemple, en l'absence de souscriptions, si les demandes totales de rachats des parts du fonds sont de 10% alors que le seuil de déclenchement de la gate est fixé à 5% de l'actif net, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7,5% de l'actif net (et donc exécuter 75% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Le plafonnement des rachats ne pourra dépasser 20 occurrences (valeurs liquidatives) sur 3 mois ; soit une durée estimée de maximum 1 mois en cas d'occurrences successives.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction.
Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :
- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés (DIC).

<table>
<tr><th rowspan="2">Frais facturés à l'OPCVM</th><th rowspan="2">Assiette</th><th colspan="8">Taux barème</th></tr>
<tr><th>X</th><th>I</th><th>IB</th><th>IBD</th><th>R</th><th>P</th><th>AD</th><th>MF</th></tr>
<tr><td rowspan="4">Frais de gestion financière et frais de fonctionnement et autres services (1)</td><td rowspan="2">Portion de l'actif net investie en actions et instruments assimilés</td><td colspan="8">Taux annuel TTC maximum</td></tr>
<tr><td>0.05%</td><td>0.50%</td><td colspan="2">1.00%</td><td>2.00%</td><td colspan="3">Néant</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Actif net</td><td colspan="8">Taux annuel TTC maximum</td></tr>
<tr><td colspan="5">Néant</td><td colspan="2">Jusqu'au 31 décembre 2024 : 1.80%
A compter du 1er janvier 2025 : 1.50%</td><td>1.30%</td><td>Néant</td></tr>
<tr><td>Commissions de mouvement perçues par la société de gestion</td><td>Prélèvement sur chaque transaction</td><td colspan="8">Néant</td></tr>
<tr><td>Commission de mouvement perçue par le dépositaire</td><td>Prélèvement sur chaque transaction</td><td colspan="8">10 euros TTC maximum sur les OPC</td></tr>
<tr><td>Commission de surperformance</td><td>Actif net</td><td colspan="7">15% TTC au-delà de l'indice composite 50% STOXX Europe 600 Net Total Return + 50% €STER capitalisé, avec High Water Mark</td><td>Néant</td></tr>
</table>

(1) Commissaire aux comptes, dépositaire, centralisation, gestion comptable, distribution, frais juridiques, …
Sauf précision contraire les taux et barèmes affichés sont communs à toutes les catégories de parts. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

Commission de surperformance : A compter du 1er avril 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

Méthode de calcul

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif d'un OPC fictif, réalisant la performance de son indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que le Fonds réel, à la même date.
Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous- performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. »
Cette période est fixée à 5 ans. Si, à l'intérieur de cette première période de 5 ans, une autre année de sous-performance a eu lieu et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.

Période d'observation

La période d'observation est adossée à l'exercice comptable du Fonds, sauf exercice comptable exceptionnel inférieur à douze mois.
- Première période d'observation : du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 ;
- Compte tenu de l'exercice exceptionnel du Fonds du 1er avril 2024 au 31 décembre 2024 et dès lors qu'une commission de surperformance ne peut être prélevée sur la base d'une période d'observation inférieure à douze mois, une période d'observation exceptionnelle de vingt-et-un mois aura lieu du 1er avril 2024 au 31 décembre 2025 ;
- A compter du 1er janvier 2026, la période d'observation s'entend du 1er janvier de l'année concernée au 31 décembre de l'année concernée.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :
- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation mais la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est inférieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au cours des exercices précédents. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.
- Le Fonds est (i) en surperformance sur la période d'observation et (ii) la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au cours des exercices précédents. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 15% de la surperformance) dès lors que l'actif net du Fonds est supérieur à celui de l'OPC fictif sur la période d'observation et que la valeur liquidative après prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance est supérieure à la plus haute des valeurs liquidatives constatées au cours des exercices précédents, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.
En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est alignée sur la période d'observation et ne peut être inférieure à douze mois.
La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 30 mars 2023.

Frais de recherche

Néant

Rétrocession de frais de gestion

Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :
1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Pour la part P : Capitalisation
Pour la part R : Capitalisation
Pour la part X : Capitalisation
Pour la part I : Capitalisation
Pour la part IB : Capitalisation
Pour la part IBD : Capitalisation et/ou distribution
Pour la part AD : Capitalisation et/ou distribution
Pour la part MF : Distribution

Affectation des plus-values nettes réalisées

Pour la part P : Capitalisation
Pour la part R : Capitalisation
Pour la part X : Capitalisation
Pour la part I : Capitalisation
Pour la part IB : Capitalisation
Pour la part IBD : Capitalisation et/ou distribution
Pour la part AD : Capitalisation et/ou distribution
Pour la part MF : Distribution

Changements affectant le fonds

Néant

Evolution des capitaux propres

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**221,946,979.57**	**276,849,924.81**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) [1]	38,999,985.90	12,272,001.04
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-56,416,910.46	-58,388,926.96
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2,029,940.70	5,679,582.23
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5,821,740.47	-6,400,624.53
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	13,398,054.25	-7,540,554.74
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-3,193,240.30	-524,422.28
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes [2]	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes [2]	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	**222,586,550.13**	**221,946,979.57**

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.
[2] Rubrique Spécifique aux MMF.

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Exercice 31/12/2025
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	**Nombre de titres**
Catégorie de classe IB (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	330.5043
Catégorie de classe P (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	2,900.6772
Nombre de titres rachetés	11,075.7248
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	49.9932
Nombre de titres rachetés	1,363.0596
Catégorie de classe X (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	-
Nombre de titres rachetés	25.0000
Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	4.6299
Nombre de titres rachetés	77.2599
Catégorie de classe AD (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	22.5514
Nombre de titres rachetés	6.0000
Catégorie de classe MF (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	255,887.4540
Nombre de titres rachetés	338,535.2928
Catégorie de classe I (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	4,686.6374
Nombre de titres rachetés	1,489.0473
Commissions de souscription et/ou de rachat	**Montant (EUR)**
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN de la part	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
FR0010582262	X	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	3,513,421.52	1,714.0266	2,049.80
FR0010601898	I	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	18,007,531.48	9,270.9984	1,942.35
FR0010601906	R	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	11,340,881.14	6,476.6894	1,751.03
FR0010738120	P	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	50,571,391.97	33,272.4301	1,519.91
FR0012365013	IB	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	6,345,211.57	3,343.8016	1,897.60
FR0012758779	IBD	Revenus nets : Distribution Plus ou moins-values réalisées : Distribution	EUR	10,169,541.70	5,969.0000	1,703.72
FR0013167251	AD	Revenus nets : Distribution Plus ou moins-values réalisées : Distribution	EUR	98,274.85	985.6395	99.70
FR001400EUT9	MF	Revenus nets : Distribution Plus ou moins-values réalisées : Distribution	EUR	122,540,295.90	1,151,044.1473	106.46

Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		DE	NL	FI	FR	GB
Actif						
Actions et valeurs assimilées	213,499.17	55,763.91	29,480.06	28,342.67	26,671.00	16,273.18
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-10,204.04					
Options	-					
Swaps	-94,990.82					
Autres instruments financiers	-					
TOTAL	**108,304.31**					

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
	+/-	< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	<0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	118.73	-	-	-	118.73
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1,420.84	-	-	-	-1,420.84
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures		-	-	-	-
Options		-	-	-	-
Swaps		-	-	-	-
Autres instruments financiers		-	-	-	-
TOTAL		**-**	**-**	**-**	**-1,302.11**

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	[0 - 3 mois]	]3 mois - 1 an]	]1 - 3 ans]	]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	118.73	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1,420.84	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	**-1,302.11**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers	GBP	USD	HKD	SEK	Autres devises
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	16,273.18	19,102.31	2,857.63	5,591.67	3,223.87
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	4.33	465.35	593.96	-	-
Comptes financiers	-	118.73	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-5.36	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures	-	-7,369.66	4,246.11	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
TOTAL	**16,277.51**	**12,316.73**	**7,692.35**	**5,591.67**	**3,223.87**

Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors Bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe «Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe» qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de Titres Prêtés		
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces *	200.00	
Dépôt de garantie espèces versée	-	
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE		145.89
Dettes		
Collatéral espèces		-
Dépôt de garantie espèces reçue		-

* SOCIETE GENERALE

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL						-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

Créances et dettes : ventilation par nature

	Exercice 31/12/2025
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit EUR	590,071.10
Déposit autres devises	1,059,310.35
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	928,145.64
Coupons à recevoir	4,332.93
TOTAL DES CREANCES	**2,581,860.02**
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit EUR	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	91,540.06
Autres créditeurs divers	28,656.53
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	**120,196.59**

Frais de gestion, autres frais et charges

Frais de gestion	Montant (EUR)	% de l'actif net moyen
Catégorie de classe IB (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	30,745.25	0.48
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe P (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	804,844.49	1.50
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	114,932.92	0.97
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe X (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	812.77	0.02
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	47,176.77	0.48
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe AD (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	1,224.42	1.30
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe MF (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe I (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	35,274.12	0.24
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	-	

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	**-**

Autres informations

	Exercice 31/12/2025
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	8,073,719.95
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Catégorie de classe IB (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	54,398.75	145,573.30
Sommes distribuables au titre du revenu net	**54,398.75**	**145,573.30**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	54,398.75	145,573.30
Total	**54,398.75**	**145,573.30**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	162,030.15	-181,801.57
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**162,030.15**	**-181,801.57**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	162,030.15	-181,801.57
Total	**162,030.15**	**-181,801.57**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe P (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	-57,832.05	760,938.18
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-57,832.05**	**760,938.18**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-57,832.05	760,938.18
Total	**-57,832.05**	**760,938.18**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1,295,524.45	-1,661,591.78
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**1,295,524.45**	**-1,661,591.78**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1,295,524.45	-1,661,591.78
Total	**1,295,524.45**	**-1,661,591.78**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe R (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	44,831.58	235,836.60
Sommes distribuables au titre du revenu net	**44,831.58**	**235,836.60**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	44,831.58	235,836.60
Total	**44,831.58**	**235,836.60**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	290,059.19	-357,503.88
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**290,059.19**	**-357,503.88**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	290,059.19	-357,503.88
Total	**290,059.19**	**-357,503.88**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe X (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	45,470.03	86,745.23
Sommes distribuables au titre du revenu net	**45,470.03**	**86,745.23**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	45,470.03	86,745.23
Total	**45,470.03**	**86,745.23**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	89,582.63	-92,499.89
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**89,582.63**	**-92,499.89**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	89,582.63	-92,499.89
Total	**89,582.63**	**-92,499.89**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe IBD (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	719,442.38	513,286.72
Revenus nets	87,185.66	214,909.73
Sommes distribuables au titre du revenu net	**806,628.04**	**728,196.45**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	806,628.04	728,196.45
Capitalisation	-	-
Total	**806,628.04**	**728,196.45**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	110,032.22	379,763.12
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	259,687.63	-268,392.04
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**369,719.85**	**111,371.08**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	369,719.85	111,371.08
Capitalisation	-	-
Total	**369,719.85**	**111,371.08**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe AD (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	6.00	7.73
Revenus nets	73.82	1,558.37
Sommes distribuables au titre du revenu net	**79.82**	**1,566.10**
Affectation		
Distribution	78.85	1,560.23
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0.97	5.87
Capitalisation	-	-
Total	**79.82**	**1,566.10**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	985.6395	969.0881
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0.08	1.61
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	3,687.38	6,184.92
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	2,500.63	-2,559.44
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**6,188.01**	**3,625.48**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	6,188.01	3,625.48
Capitalisation	-	-
Total	**6,188.01**	**3,625.48**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe MF (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	764.10	828.93
Revenus nets	1,621,406.38	3,318,621.46
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1,622,170.48**	**3,319,450.39**
Affectation		
Distribution	1,611,461.81	3,318,631.44
Report à nouveau du revenu de l'exercice	10,708.67	818.95
Capitalisation	-	-
Total	**1,622,170.48**	**3,319,450.39**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,151,044.1473	1,233,691.9861
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	1.40	2.69
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	3,094,529.49	-3,491,974.35
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**3,094,529.49**	**-3,491,974.35**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	3,094,529.49	-
Capitalisation	-	-3,491,974.35
Total	**3,094,529.49**	**-3,491,974.35**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Catégorie de classe I (Devise: EUR)

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	195,831.05	267,825.40
Sommes distribuables au titre du revenu net	**195,831.05**	**267,825.40**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	195,831.05	267,825.40
Total	**195,831.05**	**267,825.40**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	459,471.47	-306,813.64
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	**459,471.47**	**-306,813.64**
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	459,471.47	-306,813.64
Total	**459,471.47**	**-306,813.64**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
Actions et valeurs assimilées				**213,499,172.25**	**95.92**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**211,737,191.07**	**95.13**
ADYEN NV	6,000.00	1,375.00	EUR	8,250,000.00	3.71
Services divers					
AIRBUS SE	45,966.00	198.40	EUR	9,119,654.40	4.10
Aéronautique					
ALLIANZ SE-REG	25,000.00	390.50	EUR	9,762,500.00	4.39
Assurances					
ASML HOLDING NV	4,297.00	921.40	EUR	3,959,255.80	1.78
Electrique - Electronique					
ASSA ABLOY AB-B	168,685.00	358.90	SEK	5,591,673.27	2.51
Electrique - Electronique					
ASTRAZENECA PLC	28,308.00	137.90	GBP	4,470,793.33	2.01
Produits pharmaceutiques					
BABCOCK INTL GROUP PLC	233,040.00	12.43	GBP	3,317,513.83	1.49
Services divers					
BAIDU INC-CLASS A	198,650.00	131.50	HKD	2,857,632.39	1.28
Internet					
BANCO SANTANDER SA	444,829.00	10.07	EUR	4,479,428.03	2.01
Banques et assurances					
BANKINTER SA	281,119.00	14.15	EUR	3,979,239.45	1.79
Banques et assurances					
BILFINGER SE	20,554.00	107.40	EUR	2,207,499.60	0.99
Construction et matériaux de construction					
BUREAU VERITAS SA	266,006.00	27.18	EUR	7,230,043.08	3.25
Services divers					
COHERENT CORP	12,228.00	184.57	USD	1,921,684.16	0.86
Electrique - Electronique					
DANONE	52,307.00	76.78	EUR	4,016,131.46	1.80
Biens de consommation					
DEUTSCHE BOERSE AG	40,000.00	223.70	EUR	8,948,000.00	4.02
Autres organismes de credit					
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	300,000.00	27.66	EUR	8,298,000.00	3.73
Télécommunication					
E.ON SE	190,179.00	16.12	EUR	3,066,636.38	1.38
Distribution Energie					
EATON CORP PLC	7,069.00	318.51	USD	1,917,107.74	0.86
Electrique - Electronique					
ELIA GROUP SA/NV	31,829.00	109.70	EUR	3,491,641.30	1.57
Distribution Energie					
ESSILORLUXOTTICA	6,800.00	269.90	EUR	1,835,320.00	0.82
Produits pharmaceutiques					

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
EURONEXT NV - W/I	60,000.00	128.00	EUR	7,680,000.00	3.45
Autres organismes de credit					
EVONIK INDUSTRIES AG	244,342.00	13.36	EUR	3,264,409.12	1.47
Produits Chimique					
FINECOBANK SPA	113,906.00	22.20	EUR	2,528,713.20	1.14
Banques et assurances					
IBERDROLA SA	156,865.00	18.46	EUR	2,896,512.23	1.30
Distribution Energie					
INFINEON TECHNOLOGIES AG	133,729.00	37.73	EUR	5,045,595.17	2.27
Electrique - Electronique					
INTESA SANPAOLO	567,835.00	5.92	EUR	3,362,151.04	1.51
Banques et assurances					
INTUITIVE SURGICAL INC	3,968.00	566.36	USD	1,913,505.45	0.86
Produits pharmaceutiques					
JPMORGAN CHASE & CO	19,385.00	322.22	USD	5,318,433.91	2.39
Banques et assurances					
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	6,930.00	645.00	EUR	4,469,850.00	2.01
Textiles et habillement					
MICROSOFT CORP	3,994.00	483.62	USD	1,644,666.25	0.74
Ordinateurs logiciels					
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	16,000.00	562.20	EUR	8,995,200.00	4.04
Assurances					
NATWEST GROUP PLC	555,042.00	6.52	GBP	4,143,347.37	1.86
Banques et assurances					
NEXTERA ENERGY INC	22,107.00	80.28	USD	1,511,132.84	0.68
Distribution Energie					
NN GROUP NV - W/I	145,890.00	65.74	EUR	9,590,808.60	4.31
Assurances					
NOKIA OYJ	408,236.00	5.57	EUR	2,274,690.99	1.02
Télécommunication					
NORDEA BANK ABP	1,059,234.00	16.09	EUR	17,037,778.90	7.65
Banques et assurances					
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	26,775.00	407.80	DKK	1,461,888.47	0.66
Produits Chimique					
NVIDIA CORP	19,156.00	186.50	USD	3,041,929.41	1.37
Electrique - Electronique					
PRYSMIAN SPA	25,936.00	86.38	EUR	2,240,351.68	1.01
Electrique - Electronique					
SAMPO OYJ-A SHS	874,172.00	10.33	EUR	9,030,196.76	4.06
Assurances					
SIEMENS ENERGY AG	20,392.00	120.40	EUR	2,455,196.80	1.10
Machines et Véhicules					

Inventaire des instruments financiers au 31 Décembre 2025

Eléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
SMURFIT WESTROCK PLC	55,696.00	38.67	USD	1,833,849.31	0.82
Industrie d'emballage et papier					
TELECOM ITALIA SPA	6,256,970.00	0.51	EUR	3,214,831.19	1.44
Télécommunication					
UNILEVER PLC	78,008.00	48.59	GBP	4,341,520.66	1.95
Produits pharmaceutiques					
VONOVIA SE	151,625.00	24.54	EUR	3,720,877.50	1.67
Immobilier et logement					
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				**1,761,981.18**	**0.79**
NAURA TECHNOLOGY GROUP CO-A	31,500.00	459.08	CNY	1,761,981.18	0.79
Electrique - Electronique					
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				**8,073,719.95**	**3.63**
OPCVM				**8,073,719.95**	**3.63**
SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION ICA	5,000	98.56	EUR	492,805.00	0.22
SYCOMORE SELECTION MIDCAP X	7,455	1,016.89	EUR	7,580,914.95	3.41
Instruments financiers à terme				**-145,892.46**	**-0.07**
Futures				**-74,540.62**	**-0.03**
HSTECH 30/03/2026	140.00	5,545.00	HKD	-110,985.31	-0.05
NASDAQ E-MINI FUTURE 20/03/2026	-17.00	25,456.75	USD	149,018.69	0.07
STOXX 600(SXXP) 20/03/2026	-238.00	595.00	EUR	-112,574.00	-0.05
Appels de marge				**74,540.62**	**0.03**
Equity swaps				**-145,892.46**	**-0.07**
EQS39	-94,990,816.64	-	EUR	-145,892.46	-0.07
Créances				**2,581,860.02**	**1.16**
Dettes				**-120,196.59**	**-0.05**
Autres comptes financiers				**-1,302,113.04**	**-0.58**
TOTAL ACTIF NET			**EUR**	**222,586,550.13**	**100.00**

Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du provider Bloomberg.

Inventaire des opérations à terme de devises (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Type d'opération	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant**	**Devise**	**Montant**
Change à terme						
Total	-	-		-		-

* Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
HSTECH 30/03/2026	140.00	-	-110,985.31	4,246,113.77
NASDAQ E-MINI FUTURE 20/03/2026	-17.00	149,018.69	-	-7,369,658.14
STOXX 600(SXXP) 20/03/2026	-238.00	-	-112,574.00	-7,080,500.00
Sous total		**149,018.69**	**-223,559.31**	**-10,204,044.37**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
EQS39	-94,990,816.64	-	-145,892.46	-94,990,816.64
Sous total		**-**	**-145,892.46**	**-94,990,816.64**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**149,018.69**	**-369,451.77**	**-105,194,861.01**

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**-**	**-**	**-**

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**

Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part (Devise: EUR)

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Opération affectée à la classe de part	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
			Actif	Passif	
Futures					
Sous total			-	-	-
Options					
Sous total			-	-	-
Swaps					
Sous total			-	-	-
Autres instruments					
Sous total			-	-	-
Total			-	-	-

Synthèse de l'inventaire (Devise: EUR)

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	221,572,892.20
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-220,433.08
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	2,775,131.05
Autres passifs (-)	1,541,040.04
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	**222,586,550.13**